



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

<p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 27</p> <p>Présents : 22 Pouvoirs : 5 Absent : 0</p> <p>Date de la convocation : 4 décembre 2024</p>	<p><b>PRÉSENTS:</b> MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BARREAU Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, GABIGNON Christophe, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.</p> <p><b>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :</b> DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI ROBIN Nadia représentée par C PIAULET</p> <p><b>ABSENT : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Dominique CHALLOT</p>
---	--

### DELIBÉRATION N°145

Rapporteur : Dominique CHALLOT

### OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PARKING DE DOMINE

Les membres du conseil municipal sont informés que l'entreprise **PELLETIER** a sollicité la **Commune pour une occupation du domaine public du parking de Domine** afin de stocker les matériaux de construction nécessaires à la rénovation de la couverture de l'entreprise Brionne Industrie, située rue Emile Zola à Naintré.

L'entreprise souhaiterait occuper une surface d'environ 175 m<sup>2</sup>.

Conformément au code de la voirie routière, cette occupation fera l'objet d'une permission de stationnement.

Il est proposé au conseil municipal de fixer **le montant de la redevance d'occupation du domaine public du parking de Domine par l'entreprise PELLETIER à hauteur de 300€ par mois pour une durée maximum de 6 mois.**

---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le code de la voirie routière et notamment l'article L 11161 et 113-2 ,

**Considérant** que le conseil municipal est compétent pour fixer les redevances d'occupation du domaine public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver** le montant de la redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 300€ par mois, pour l'entreprise PELLETIER sur le parking de Domine,
- **de charger** M. le Maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- 

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

16 DEC. 2024

